

COMMUNE LE PERRÉON

DEPARTEMENT DU RHONE
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
CANTON DE GLEIZE



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2025

PROCÈS-VERBAL

L'an DEUX MIL VINGT-CINQ, le quinze juillet, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, le neuf juillet, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Gérard TACHON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 juillet 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Nombre de conseillers municipaux présents : 14

Présents : Gérard TACHON, Marie-Andrée CHOPIN, Daniel JACQUET, Pascale MEUNIER, Jean-Noël FAVROT, Maurice CROSO, Roger CHOPIN, Bruno BERERD, Muriel SAUVERZAC, Karine LACROIX, Bénédicte MINET, Christèle DEL CAMPO, Carole COSENZA, Ludiwine CARVAT, Michael SAINT-ANDRÉ et Christina POLIDORI

Absents excusés : Christian PETAT,

Absents : C. COSENZA, D. JACQUET, B. BERERD

Arrivé(e)s en cours : M. SAUVERZAC,

Procuration : Pascale MEUNIER

Nombre de votant : 13 puis 14

Secrétaire de séance désignée en application de l'article L. 2121-15 du CGCT : Christina POLIDORI

M. le Maire déclare la séance ouverte à 19h05

À L'ORDRE DU JOUR

Le compte-rendu du conseil municipal du 10 juin 2025 est approuvé à l'unanimité des présents.

I- DÉLIBÉRATIONS

1. N° 2025-26 : MODIFICATION DU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 361-1 du Code de l'Environnement ;

VU les articles L. 161-1 à L. 161-13 du Code Rural et de la pêche maritime, notamment son article L. 161-2 ;

VU l'article L. 311-3 du Code du Sport ;

VU la circulaire du 30 Août 1988 relative aux Plans Départementaux de Promenade et de Randonnée, notamment son III ;

VU la délibération du Conseil Général du Rhône du 20 Juillet 1992 relative à l'approbation du PDIPR ;

VU la délibération du Conseil Général du Rhône du 17 Mai 2002 relative à la révision du PDIPR ;

VU la délibération n° 010-01 du Conseil Départemental du Rhône du 04/04/2025 relative à la modification du réseau PDIPR sur la commune de LE PERRÉON ;

Considérant que le PDIPR traversant le territoire de la commune nécessite une modification ;

Le conseil municipal de LE PERRÉON après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

Article 1° APPROUVE l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée des chemins ou portions de chemins tels qu'ils sont reportés sur la carte ci-annexée sous réserve, le cas échéant, des conventions de passage avec les propriétaires concernés,

Article 2° APPROUVE l'inscription au réseau touristique du PDIPR des chemins (ou portions de chemins) tels qu'ils sont reportés sur la carte ci-annexée,

Article 3° S'ENGAGE en cas d'aliénation d'un chemin rural inscrit sur le PDIPR à maintenir ou rétablir la continuité de l'itinéraire par un itinéraire de substitution qu'il proposera au Département du Rhône,

Article 4° S'ENGAGE à maintenir l'ouverture au public des itinéraires concernés et à en assurer l'entretien,

Article 5° GARANTIT leur remplacement en cas de suppression consécutive à des opérations publiques d'aménagement foncier,

Article 6° ACCEPTE le balisage et l'équipement signalétique des itinéraires qui sont définis à l'article 2°, le Département du Rhône en assurant la mise en œuvre et l'entretien,

Article 7° S'ENGAGE à informer le Département du Rhône de tous les projets de travaux sur les chemins ruraux ou voies communales concernées,

Article 8° S'ENGAGE à opérer une surveillance régulière des itinéraires tels qu'ils figurent au plan ci-annexé et à prévenir immédiatement le Département du Rhône de toute difficulté affectant leur continuité,

2. N° 2025-28 : VIREMENT DE CREDITS ENTRE CHAPITRES BUDGETAIRES - PARTICIPATION 2025 AU SYDER

Le Maire informe le Conseil municipal qu'en application de l'article L. 5217-10 du Code général des collectivités territoriales, une décision modificative a été prise afin de procéder à un virement de crédits entre chapitres du budget communal.

Cette décision fait suite à la délibération du Conseil municipal n°2025-19 en date du 6 mai 2025, par laquelle il a été décidé d'inscrire en dépenses la participation communale 2025 au SYDER pour un montant de 37 236,02 €.

Afin de financer cette dépense nouvelle, les crédits suivants ont été annulés :

- -5 000 € au chapitre 60621 « Fournitures de voirie »
- -7 000 € au chapitre 60632 « Fournitures de petits équipements »
- -20 000 € au chapitre 615221 « Entretien des bâtiments publics »
- -2 000 € au chapitre 615231 « Entretien voirie »

Les crédits ont été majorés comme suit :

- +34 000 € au chapitre 65561 « Subventions de fonctionnement aux organismes publics »

Cette opération s'inscrit dans une gestion rigoureuse des finances communales, sans incidence sur l'équilibre global du budget.

Conformément aux dispositions en vigueur, cette décision modificative prise par le Maire est portée à la connaissance du Conseil municipal.

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

Arrivée de Muriel SAUVERZAC à 19h12

3. N° 2025-27 : TARIFS DES SERVICES PÉRISCOLAIRES 2025-2026

Au cours de cette réunion, Marie-Andrée CHOPIN, adjointe aux services scolaire et périscolaire, présente les chiffres 2024-2025 des services périscolaires :

	Dépenses	Recettes	Soldes
Restaurant scolaire	119 790 €	81 181 €	- 38 609 €
Garderie périscolaire	24 458 €	26303 €	1 690 €

Les dépenses prennent en compte :

- Les charges courantes (énergies, achat de matériel et produits d'entretien, frais de ménage),
- le coût de l'alimentation,
- les charges de personnel,

- Le déficit pour la commune s'élève à 36 919 € pour l'année 2024-2025.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

FIXE le montant du droit d'inscription au restaurant scolaire à 11,00 € (cotisation unique par famille et par an).

FIXE l'augmentation des tarifs du restaurant scolaire à 0,30 € par prestation pour l'année 2024-2025 afin de tenir compte notamment de l'augmentation du coût de l'alimentation, de l'énergie et du personnel :

	Tarifs au 1er septembre 2024	Tarifs à compter du 1er septembre 2025
Repas enfant	4,70 €	5,00 €
Repas exceptionnel enfant	6,20 €	6,50 €
Repas adulte	7,20 €	7,50 €

D'autre part, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions :

DECIDE d'augmenter les tarifs de garderie périscolaire à 1,50 € la demi-heure contre 1,35 € la demi-heure pour l'année 2024-2025, à la rentrée scolaire de septembre 2025.

II- COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

1. Finances

- Le Conseil Départemental a validé la répartition du fonds de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement pour l'exercice 2025. La commune percevra 67 779,72 €, contre 64 227,68 € en 2024.
- Une subvention de l'État au titre de la DETR 2025 a été accordée pour les travaux d'aménagement de l'aire de loisirs, s'élevant à 44 010 €, pour un montant total de travaux de 80 016,63 € HT.
- La commune a perçu 31 372,18 € au titre du FCTVA 2025, correspondant aux dépenses éligibles de l'année 2024.
- Dans le cadre du dispositif « filet de sécurité inflation » pour l'année 2023, le SYDER a reversé 4 940 € à la commune.
- La participation CITEO pour l'entretien des espaces publics en 2025 s'élève à 669,60 €.

2. Bâtiments, Salle Polyvalente et Matériels

- Salle polyvalente : réparation du ballon pour un montant de 2 196,25 € TTC. Les travaux de réfection du sol débiteront le 15 juillet. Le traçage des terrains est prévu la semaine du 25 août. La Perréonnaise Basket sera informée de la date de reprise des entraînements.
- Garderie périscolaire : les travaux avancent conformément au calendrier. La fin est prévue pour la première semaine d'août. Le Maire sollicitera l'aide du Conseil Municipal pour le réaménagement des locaux, probablement en dernière semaine d'août.
- Mairie : augmentation de la puissance du compteur électrique afin de permettre le fonctionnement des systèmes de climatisation.

3. Voirie, Sentiers, Aire de Loisirs et Cimetière

- Les travaux de voirie aux secteurs du Bout du Monde, de la Marbrière et du chemin de Florine seront achevés début août.
- Des interventions ont également eu lieu sur le chemin du Fond de Vaux, au niveau du pont du ruisseau du Tricon.
- Un projet d'aménagement pour le retournement des cars au Bout du Monde est à l'étude. Le coût de l'étude s'élève à 1 700 €. Une convention avec le SYTRAL sera envisagée si les travaux sont réalisés.

4. Urbanisme

Permis et autorisations délivrées :

Type	Demandeur	Adresse	Objet
CUa	ROMAIN	119 route de la Creuse	Certificat d'urbanisme

Type	Demandeur	Adresse	Objet
CUa	GOENAGA	Pierre Plate	Certificat d'urbanisme
DP	Sun Projet 72	163 rue de Louveigné	Centrale photovoltaïque
DP	LONGERE Laura	190 chemin du Duchampt	Modifications de façade
DP	Groupe Maison Autonome	23 montée du Glabat	Panneaux photovoltaïques
PC	MASTRUZZO Stéphane	Impasse du Collier	Changement de destination

5. Personnel Communal

- Aucun agent technique n'est présent cette semaine : l'un est en congé, l'autre en arrêt jusqu'au 3 septembre.
- Les élus assurent l'entretien des salles et l'arrosage des massifs.
- Un nouvel agent technique prendra ses fonctions le 1er août, en remplacement d'un départ à la retraite prévu au 1er décembre.
- Trois agents étaient absents lors de la réception du personnel le 2 juillet.
- Fermetures estivales :
 - Mairie : du 11 au 17 août
 - Agence postale : du 4 au 17 août
 - Médiathèque : du 11 au 24 août
- Des entretiens ont eu lieu le 15 juillet pour le remplacement d'un agent d'animation. Un poste est également ouvert pour un renfort à la garderie du soir.

6. Vie Scolaire et Périscolaire

- Le Conseil des écoles s'est tenu le 19 juin en l'absence des deux directrices (congé maternité).
- Effectifs prévisionnels pour la rentrée 2025 :
 - Élémentaire : 95 élèves (23 CP, 22 CE1, 11 CE2, 17 CM1, 22 CM2)
 - Maternelle : 46 élèves (14 en petite section, 17 en moyenne section, 15 en grande section)
- Les élèves de CP ont été accueillis en mairie dans une salle climatisée durant les fortes chaleurs de fin juin.
- La classe de CP sera transférée au rez-de-chaussée courant août.

7. CCAS

- La maison située rue Pillet est en cours de débarrassage, pris en charge par la DDT.
- Le portage de repas connaît une nette augmentation après une période relativement calme.
- La Chorale Beaujolaise a fait un don de 100 € au CCAS en remerciement du prêt de l'estrade pour leur représentation du 24 mai.

8. Vie Associative

- Classes en 6 : concours interclasse prévu le 26 juillet.
- Association des Familles : les membres du nouveau bureau sont venus se présenter aux élus :
 - Présidente : Laurie-Ann FERRARI BRETINIERE

Projet de centre aéré mutualisé entre Le Perréon et Vaux. L'association souhaiterait que le personnel soit géré par la commune. Les élus ne souhaitent pas être inclus dans la gestion d'un centre aéré. Par contre, un bâtiment pourrait être mis à disposition et une subvention annuelle pourrait être versée à l'association.

- L'Écho de la Vigne : demande d'installation d'une climatisation dans la salle de la fanfare.

9. Information et Communication

- Le nouveau numéro de l'Écho des Cadolles sera en production à partir de septembre pour une parution à l'automne.

10. Fleurissement et Illuminations

- Nettoyage des massifs prévu les 22 juillet, 12 et 26 août.
- Réception des nouvelles illuminations pour un montant de 2 564,64 €.

11. Développement Durable, Patrimoine et Bibliothèque

- Trois journées ont été consacrées à la revalorisation du Géopark par l'UNESCO, avec visite des Landes le 15 juillet et présence du Conservatoire de la CAVBS.
- Mme POLIDORI signale des patous en liberté dans les Landes empêchant les marcheurs de se promener sereinement. Le Maire recommande de contacter Mme D'ADAMO du conservatoire.
- Projet de plantation de haies sur la parcelle communale de la Cadole au Lard : la commune prépare le sol, la CAVBS assure la plantation (environ 300 mètres linéaires et une dizaine d'espèces différentes).
- Opération broyage prévue le 8 novembre.

- Semaines du développement durable de la CAVBS : du 13 septembre au 12 octobre.
- Projet de la DDT : implantation de panneaux de points de rencontre pour les secours en forêt, dans les zones couvertes par le réseau mobile.

12. Aire de Loisirs

- Les travaux du Pump Track ont débuté. Une réunion de chantier est programmée le 16 juillet.

13. Correspondant Défense

- La gendarmerie souhaite poursuivre l'expérimentation du plan de sécurité de proximité : patrouille mobile disponible sur simple appel pour plaintes ou mains courantes au domicile ou en mairie.

14. Syndicats

- Agglomération :
 - Faible fréquentation de la permanence mobile du 26 juin.
 - Mise en place de points de location de vélos à Villefranche-sur-Saône (formules à l'heure, journée, mois).
- SMB : adoption du SCOT lors du conseil syndical du 26 juin.
- SMRB / Rivières du Beaujolais : le syndicat devient l'**EPAGE des Rivières du Beaujolais**.

15. Divers

- Les élus ont assisté à une visioconférence sur le recensement 2026 (du 15 janvier au 14 février). Trois agents recenseurs seront recrutés. Le Maire propose aux Conseillers Municipaux de réaliser un recensement préalable des adresses.
- DREAL : retour sur le dépôt de camions à la Croix Rosier. Aucune pollution constatée, aucune action possible.
- Un rendez-vous avec Groupama est prévu le 23 septembre pour faire le point sur les contrats de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h39

Mr le Maire fixe la prochaine date de réunion du Conseil Municipal le 9 septembre 2025

Le Maire,
Gérard TACHON



La secrétaire de séance,